



**HAL**  
open science

# La langue en débats dans des discours de linguistes. Controverses sur l'écriture inclusive

Claire Doquet

► **To cite this version:**

Claire Doquet. La langue en débats dans des discours de linguistes. Controverses sur l'écriture inclusive. 24èmes Rencontres des Jeunes Chercheurs (RJC) en Sciences du Langage DU LINGUISTE À SON OBJET: LA DISTANCE EN QUESTION(S)., Jun 2021, Paris, France. pp.130-155. hal-03918919

**HAL Id: hal-03918919**

**<https://hal.science/hal-03918919>**

Submitted on 2 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

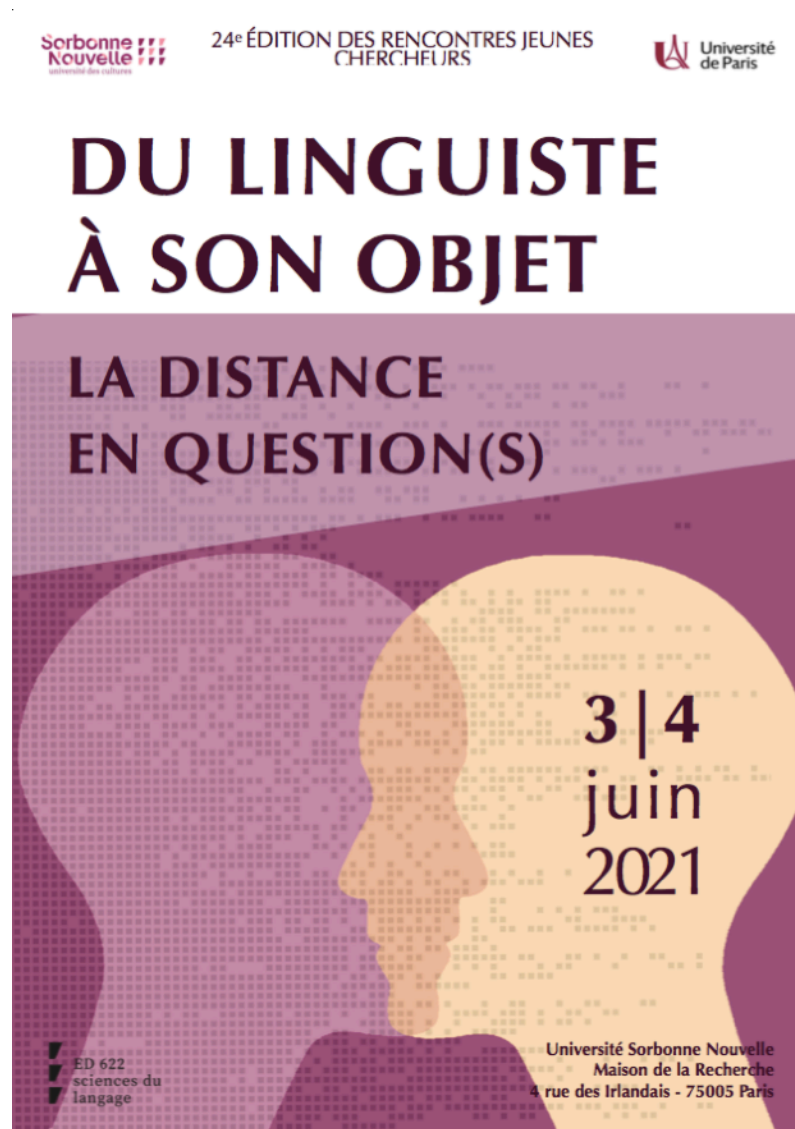


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# DU LINGUISTE À SON OBJET : LA DISTANCE EN QUESTION(S)

Actes des 24<sup>èmes</sup> Rencontres des Jeunes Chercheurs (RJC) en Sciences du Langage

ED622 Sciences du Langage – Sorbonne-Nouvelle et Paris-Cité



EDITÉ PAR IRINA GHIDALI, CAMERON MORIN,  
ALEKSANDRA SAVENKOVA & CHENYANG ZHAO



## **COMITÉ DE RÉDACTION**

Irina GHIDALI

Cameron MORIN

Aleksandra SAVENKOVA

Chenyang ZHAO

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Philippe BOULA de MAREUIL

Maria CANDEA

Jean-Louis CHISS

Benjamin FAGARD

Sebastien FEDDEN

Franck NEVEU

Nicolas QUINT

Anne SALAZAR ORVIG

Gilles SIOUFFI

Cécile VAN DEN AVENNE

Chantal WIONET

# Sommaire

**Irina GHIDALI**

[Introduction](#) .....2

**Ilona SINZELLE POŇAVIČOVÁ**

[Positionnement du Cercle linguistique de Prague vis-à-vis de la langue standard et son rôle dans la vie publique de la Tchécoslovaquie de l'entre-deux-guerres](#) .....6

**Joanna PAUCHARD**

[La dialectologie du francoprovençal de Suisse romande. La description linguistique à l'épreuve des représentations : langue authentique et témoins idéalisés](#) .....46

**Bich Lien BUI**

[Complexité d'une langue isolante : exemple du co-verbe en vietnamien](#) .....69

**Quentin BOITEL**

[Sciences du langage et marchandisation des savoirs : une réflexion depuis l'expérience ethnographique](#) .....91

**Manon BOUCHARÉCHAS**

[Représentations mutuelles dans la relation chercheur-enquêté : L'ethos en jeu dans l'entretien compréhensif](#) .....110

**Claire DOQUET**

[La langue en débats dans des discours de linguistes : Controverses sur l'écriture inclusive](#) .....130

# La langue en débats dans des discours de linguistes

## Controverses sur l'écriture inclusive

Claire DOQUET

Université de Bordeaux  
[claire.doquet@u-bordeaux.fr](mailto:claire.doquet@u-bordeaux.fr)

### PRÉALABLE

Cet exposé ne se veut ni érudit, ni exhaustif. Il rend compte de ma contribution à la formation doctorale de l'ED Sciences du Langage, et son objectif serait plutôt de redonner place au concept de langue dont, c'est du moins l'impression que j'ai eue au moment où j'ai dirigé avec bonheur cette ED, certains doctorants ont parfois du mal à en mesurer la portée. Je remercie les organisatrices (j'utilise, pour une fois et comme un clin d'oeil à mon propos à venir, le féminin générique) de m'avoir invitée pour cette conférence<sup>116</sup>. Lorsque je l'ai prononcée, notre collègue Danielle Manesse, professeure émérite à la Sorbonne Nouvelle, était de ce monde. Cette modeste contribution est dédiée à sa mémoire.

### 1. INTRODUCTION

Le 18 septembre 2020 paraissait dans l'hebdomadaire *Marianne* une tribune signée par trente-deux linguistes et titrée « Une écriture excluante qui s'impose par la propagande » (<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/une-ecriture-excluante-qui-s-impose-par-la-propagande-32-linguistes-listent-les>). Cette tribune attaquait, chacun s'en souvient, l'écriture inclusive comme imposant « des pratiques relevant d'un militantisme ostentatoire sans autre effet social que de produire des clivages inédits ». Une semaine plus tard paraissait dans le blog du quotidien *Médiapart* (<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/250920/au-dela-de-l-e-criture-inclusive-un-programme-de-travail-pour-la-linguistique-d-aujour>) une réponse titrée « Au delà de l'écriture inclusive: un programme de travail pour la linguistique d'aujourd'hui » et signée par soixante-cinq linguistes, soupçonnant les précédents de vouloir « confiner la linguistique en dehors du social, du politique et du médiatique en rêvant ainsi d'une discipline sans ancrage dans le réel langagier de leur époque, et en faisant passer leur propre position idéologique pour de la neutralité ». Je n'essaierai pas ici de trancher ce débat, dont les arguments ont fait par ailleurs l'objet de nombreuses

---

<sup>116</sup> Je remercie Jacqueline Authier-Revuz, Jean-Marie Fournier et Gabriella Parussa pour leur relecture de cet article et leurs précieux conseils.

publications. Ce qui m'intéresse - et qui justifie, deux ans plus tard, un retour sur ces tribunes - est le positionnement théorique des linguistes signataires, notamment la conception de la langue qui semble prévaloir dans les propos tenus. Et aussi la nécessité, me semble-t-il, de clarifier en quoi ces débats de linguistes, dont le caractère idéologique est mis en exergue par les tenants de l'écriture inclusive,<sup>117</sup> peuvent être aussi des débats de linguistique. Il s'agit donc de penser l'articulation entre des discours opposés, polémiques, tenus par voie de presse puis amplifiés, de manière brutale et malheureuse, sur les réseaux sociaux. Ce que je voudrais aujourd'hui, c'est déplier les discours non pas, comme cela a été fait maintes fois, en les situant sur un plan idéologique et en faisant appel à des opinions politiques, qui d'ailleurs ne sont homogènes ni dans un camp, ni dans l'autre. Je veux chercher, derrière ces positions de linguistes, où est la langue, en quoi le concept joue dans l'appréhension des marques du genre, comment la langue est évoquée et, quand elle est absente, savoir par quoi elle est remplacée.

Ces deux tribunes n'ont pas surgi de rien. L'écriture inclusive a fait du bruit à la rentrée 2017, avec la parution aux éditions Hatier d'un manuel d'école primaire dont les titres et sous-titres utilisent le point médian ; ceci faisait suite, entre autres, à la publication en 2015 par le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, du guide *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* (France, 2016). Cet ouvrage, qui se présente comme un « guide pratique », formule « dix recommandations pour communiquer sans stéréotypes ». Il est consécutif à l'adoption en 2008, par le Conseil de l'Europe, de la *Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes* visant « l'élimination du sexisme dans le langage et la promotion d'un langage reflétant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes » ([https://search.coe.int/cm/Pages/result\\_details.aspx?ObjectID=09000016805d4ab3](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805d4ab3)).

Citons encore deux ouvrages et numéros de revues parus en 2019 sur la question, et représentants du jeu d'oppositions auquel nous assistons et participons en tant que linguistes. D'abord, le tome 11.1 de la revue *Le Discours et la langue*, coordonné en 2019 par Alain Rabatel et Laurence Rosier (Rabatel & Rosier, 2019), qui a pour titre *Les défis de l'écriture*

---

<sup>117</sup> Dans son analyse de la résistance au changement du langage sexiste chez les universitaires et en particulier les linguistes, Norma Shepelak (1980) soutient que la base de la résistance est la continuation du contrôle sociopolitique par les hommes. Si l'on transpose ses propos quarante ans plus tard, on pourrait en conclure que le conservatisme est à l'oeuvre chez les détracteurs de l'écriture inclusive, et le progressisme, du côté de ses promoteurs.

*inclusive* et qui défend son usage. L'introduction du volume présente un historique des diverses étapes de la féminisation du lexique, en particulier les noms de métier. Ensuite, l'ouvrage de Danielle Manesse et Gilles Siouffi *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en question* (Manesse & Siouffi, 2019) dont le titre indique le propos, centré sur la langue comme espace autonome où fonctionnent des règles propres. Les auteurs distinguent radicalement le monde – avec des hommes et des femmes – et la langue – avec du masculin et du féminin sans rapport avec les hommes et les femmes du monde. Cet ouvrage articule notamment l'histoire de la langue (avec des spécialistes comme Bernard Colombat ou André Chervel) et l'élargissement à d'autres langues : l'allemand, l'anglais, l'arabe.

Mon propos va s'organiser autour de deux grandes thématiques : je vais d'abord évoquer des secteurs d'exercice de l'écriture inclusive, que j'envisage de manière globale sans la réduire au point médian, à savoir la possibilité pour les locuteurs d'englober explicitement le féminin dans la référence de leurs dires. J'en viendrai ensuite à questionner la conception de la langue qui prévaut ou semble prévaloir dans les discours linguistiques des deux bords, en réfléchissant sur la distinction entre l'ordre de la langue et celui du monde ainsi que sur l'évolution, ces quarante dernières années, de la linguistique, et sa mutation en ce qu'on appelle aujourd'hui les Sciences du langage.

## **2. NOMMER LES FEMMES**

Lancée par des féministes dans les années 1970, la féminisation des noms de métiers est un aspect de l'inclusion générique relativement consensuel aujourd'hui. En 1984 fut créée la « Commission de féminisation des noms de métier et de fonction » que présidait Benoîte Groult. Dans sa préface au *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (Becquer et al., 1999) Lionel Jospin, alors Premier Ministre, indique que

« le rôle du Gouvernement ne peut certes pas être en la matière d'imposer une norme [...] mais [de] montrer l'exemple dans la sphère qui est la sienne, celle des services publics. Qu'une femme exerçant les fonctions de directeur d'école porte depuis plus d'un siècle le titre de directrice alors que la femme directrice d'administration centrale était encore, il y a un an, appelée « madame le directeur » atteste, s'il en était besoin, que la question de la féminisation des titres est symbolique et non linguistique. » (*ibid.* : 5).

Le rapport lui-même énonce les règles de formation du féminin, étudie ses difficultés possibles et présente une liste de substantifs féminins pouvant se substituer à la forme masculine correspondante. D'un point de vue linguistique, cette question a trait à la désignation du monde par le langage, et met en avant la relation entre le genre d'un mot en langue (genre grammatical) et le genre de ce qu'il désigne dans le monde (genre dans le réel). Il s'agit de créer des néologismes, ou de rétablir l'usage perdu de formes existant dans la langue, pour inclure explicitement les femmes dans la référence.

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, Bally faisait allusion à cette question :

« le français répugne à la formation de féminins par suffixe. *Doctoresse* est admis (mais Mme X, Docteur es Lettres, est porteur d'un diplôme de docteur), *cochère* a eu une existence éphémère, *chêfesse* paraît dur. On préfère, malgré la violence faite au bon sens, des expressions telles que : « Mme X., artiste peintre, sculpteur, décorateur ; Marie-Thérèse, successeur de Charles VI ; Mme X, officier d'Académie » (Bally, 1965 : 306).

Cette « violence faite au bon sens » est particulièrement remarquable avec les épiciens : bien que le mot *ministre* ait été employé au féminin dès le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>118</sup>, il a fallu attendre 2019 pour que l'Académie Française autorise l'appellation « la ministre », qui n'était jusque là pas retenue pour la raison que *ministre* renvoie à une fonction et pas à la personne qui l'exerce.<sup>119</sup> Comme le soulignent Becquer et *al.* (cf. *supra*), il arrive aussi que la langue prévoie des féminins que l'usage ne mobilise pas.<sup>120</sup>

Si, dans tous ces cas, les énoncés sont compris comme excluant à priori les femmes des catégories désignées par les noms de métier, c'est parce qu'on focalise sur le rapport de

---

<sup>118</sup> Cet usage est attesté par le 9<sup>ème</sup> dictionnaire de l'Académie Française : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9M2261>

<sup>119</sup> En 2014, la position de l'Académie Française était la suivante : « Il convient par ailleurs de distinguer des noms de métiers les termes désignant des fonctions officielles et les titres correspondants. Dans ce cas, les particularités de la personne ne doivent pas empiéter sur le caractère abstrait de la fonction dont elle est investie, mais au contraire s'effacer derrière lui : c'est ce que mettait en lumière un rapport remis, à sa demande, au Premier ministre en octobre 1998 par la Commission générale de terminologie et de néologie, qui déconseillait formellement la féminisation des noms de titres, grades et fonctions officielles, par distinction avec les noms de métiers, dont le féminin s'impose naturellement dans l'usage. » (<http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>). C'est dans sa séance du 28 février 2019 que la même institution a adopté le rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions présenté par une commission d'étude comprenant quatre de ses membres ([https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport\\_feminisation\\_noms\\_de\\_metier\\_et\\_de\\_fonction.pdf](https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf))

<sup>120</sup> J'ai moi-même reçu, tout récemment, un courrier d'une université française qui m'appelait « Madame le Professeur ».



désignation du monde par les éléments de la langue. Tel métier est un métier d'homme, par conséquent on ne crée pas de forme féminine pour le désigner, ni on ne l'utilise quand elle existe. C'est un des points abordés par la tribune de *Mediapart* qui se réjouit que les formes féminines se généralisent et que « les quelques femmes qui continuent à se faire appeler "directeurs" doivent désormais assumer un choix conservateur ou désuet ». Mais cette articulation entre signe et objet du monde, si elle existe bien entendu, n'est pas le seul descripteur sémantique. Pensons à Saussure, pour qui la langue est avant tout un système différentiel où la valeur de chaque élément dépend de celle des éléments avec lesquels il coexiste : « Dans l'intérieur d'une même langue, tous les mots qui expriment des idées voisines se limitent réciproquement : des synonymes comme *redouter*, *craindre*, *avoir peur* n'ont de valeur propre que par leur opposition » (Saussure, 1916/1967 : 160). Même si ces signes renvoient potentiellement au monde, c'est entre les signes que se construit ce que chacun recouvre : « Si *redouter* n'existait pas, dit encore Saussure, tout son contenu irait à ses concurrents. » (*ibid.*).

Revenons au mot *chef* évoqué par Bally (*supra*). Si la zone référentielle qu'il couvre exclut les femmes, ce n'est pas parce que *chef* est en soi inapproprié pour désigner les femmes ; c'est parce qu'il existe une forme féminine, *chêfesse* à l'époque de Bally, *cheffe* aujourd'hui. C'est la concurrence des formes masculine et féminine qui scinde langagièrement le groupe que l'on pourrait qualifier de *chef* en deux sous-groupes distingués par le genre dans le réel : les chefs, les hommes ; les cheffes, les femmes. Encore faut-il, pour que la distinction opère, que le substantif féminin soit couramment utilisé. On revient ici à un des postulats de la linguistique : l'hétérogénéité des structures linguistiques et des structures sociales.

Alors, que faut-il incriminer quand on lit que *Madame X est recteur* ? Dans le cas de recteur/rectrice, la langue a prévu une forme féminine ; comme souvent, c'est l'usage qui, longtemps, ne l'a pas fait fonctionner. Le sexisme, si sexisme il y a, n'est pas ici exercé par la langue, ce sont ses actualisations en discours qui font apparaître un défaut de nomination féminine. C'est contre cela que le « genderisme » s'élève en contestant le « masculin générique », qui est, dans certains pays et langues, contourné par les usages. Au-delà des substantifs, les locuteurs forgent des moyens d'exprimer le féminin, notamment par l'usage de pronoms personnels. En République Fédérale d'Allemagne dans les années 1970, fut créé le pronom *frau*, issu du nom

*Frau* (femme), sur le modèle de *man* (on), construit sur *Mann* (homme), et permettant de distinguer un « on » féminin d'un « on » masculin<sup>121</sup>. Dans cette création pronominale, qui s'inscrit dans le système de dérivation (*jedefrau*, pronom féminin signifiant *chacune*, a été construit sur le modèle du pronom masculin *jederman* qui signifie *chacun* et est susceptible d'emplois dégenrés), l'alternative masculin/féminin est maintenue.

L'anglais semble aller (dans l'usage toujours) vers la neutralisation, avec la présence de « you » au lieu de « he » ou « she »<sup>122</sup> dans les offres d'emploi, et la forme neutralisante « they » qui peut être employée, au lieu de « he » ou « she », pour référer à une personne qui ne s'inscrit pas dans la bipartition homme/femme. De la même manière, en italien, se font jour des tentatives de réduire le marquage du genre des noms et des adjectifs : à l'oral, à l'aide du *schwa* se substituant aux finales -a (marque du féminin) et -o (marque du masculin), ; à l'écrit, avec des débats sur l'adoption d'un signe inédit, qui pourrait être non alphabétique ou phonétique, et ne marquerait pas le genre. Cristiana de Santis (2022) a relevé les nombreuses implications de ce projet de création d'un morphème non genré, qui élimine la flexion de genre et conduit à la seule opposition entre singulier et pluriel ; elle montre qu'agir sur la terminaison des mots pour en occulter le genre ne se limite pas à intervenir sur une convention graphique mais signifie une modification en profondeur des règles morphologiques.<sup>123</sup>

Faudrait-il rétablir, en français, le genre neutre présent en latin et perdu depuis des siècles (Colombat, in Manesse & Siouffi, 2019)? Pour cela, faut-il créer des formes nouvelles ? On pense bien sûr à *iel / ille*, dont l'usage s'étend en particulier dans la jeune génération, et notamment *via* les réseaux sociaux. Ces créations vont au-delà des observations habituelles sur les néologismes car elles portent sur des morphèmes. Des lexèmes nouveaux apparaissent

---

<sup>121</sup> Cette création pose question car elle enlève au pronom *on*, *man* en allemand, la possibilité de désigner tout humain, quelles que soient ses caractéristiques. Si *frau* est très productif comme suffixe pour les substantifs (Elminger, 2000 : 2013), son usage comme pronom me paraît poser problème. De fait, si son usage se généralisait, la langue allemande n'aurait plus de moyen de désigner un sujet humain non genré.

<sup>122</sup> Le pronom du (tu) est également très utilisé en allemand, avec la même finalité.

<sup>123</sup> « Decidere di agire sulla terminazione delle parole per occultare il genere non equivale infatti a intervenire su una convenzione grafica (non si tratta di cambiare la lettera finale per scegliere uno o due simboli più “neutri” per l’occhio): significa modificare in profondità le regole morfologiche di una lingua come la nostra, che affida la marcatura di genere a strategie stratificate, che comprendono il ricorso a desinenze di vario tipo, oltre che a suffissi più o meno specializzati (-tore/trice nella coppia direttore/direttrice, -ente nell’ambigenero presidente). »(De Santis, 2022)

tous les jours en français, la *Grammaire Méthodique du Français* rappelle qu'ils appartiennent « à des ensembles nombreux et ouverts qui se renouvellent constamment par l'apport d'éléments nouveaux et par la disparition d'autres qui sortent de l'usage. » (Riegel et al., 2009 : 536). En revanche, ajoutent les auteurs, « les morphèmes grammaticaux constituent des ensembles clos et très restreints » (*ibid.*). » Cela me paraît déterminant dans la réaction virulente de la tribune *Marianne*. En effet, avec *iellille* et le point médian, on opère une transformation de la manière de parler mais surtout d'écrire le français qui touche le système orthographique et syntaxique et porte sur des configurations et des mots très fréquents. En cela, ces innovations langagières mettent à mal une des distinctions importantes du système linguistique : le genre.



Fig. 1 : sur la porte des toilettes de l'université d'Oviedo, Espagne.

### 3. ARTICULATION ENTRE GENRE ET NOMBRE DANS L'USAGE DU MASCULIN GÉNÉRIQUE

Je vais ici examiner quelques configurations discursives qui reposent sur la notion de « masculin générique », c'est-à-dire la représentation du genre masculin comme ne portant pas de marques de genre et donc susceptible de renvoyer également au féminin.

La distinction entre genre grammatical et opposition mâle/femelle est un des nœuds de la discorde entre les auteurs de nos deux tribunes. La tribune de *Marianne* raisonne en considérant l'ensemble des substantifs et les pronoms de forme masculine, et fait appel à

l'histoire de la langue pour expliquer que le masculin fait office de neutre :

« Les formes masculines du français prolongent à la fois le masculin (*librum*) et le neutre (*templum*) du latin et font donc fonction de genre "neutre", c'est-à-dire par défaut, ce qui explique qu'il intervienne dans l'accord par résolution (la fille et le garçon sont partis), comme indéfini (ils ont encore augmenté les impôts), impersonnel (il pleut), ou neutre (c'est beau). »

Même si l'on peut discuter la pertinence du terme « neutre » (le neutre est en latin un genre à part entière qui ne se confond ni avec le masculin ni avec le féminin, tandis qu'en français la valeur « neutre » vient s'ajouter, dans le raisonnement tenu dans la tribune *Marianne* mais aussi, par exemple, par l'Académie française<sup>124</sup>, à un genre préexistant qui est le masculin),<sup>125</sup> cette vision globale permet à ses auteurs de poser - ou de rappeler - une règle générale qui caractérise le système linguistique. Ils n'évoquent pas la spécificité des noms animés, où l'on perçoit plus fortement le lien entre genre grammatical et genre dans le monde, et que la *Grammaire Méthodique du Français* décrit en ces termes : « Les noms animés constituent une sous-classe où la distinction des genres correspond en règle générale à une distinction de sexe » (Riegel et al., 2009 : 329). Lucy Michel situe la limite « entre noms désignant des inanimés et des animés non-anthropomorphisés, et noms d'animés humains ou anthropomorphisés » (Michel, 2016 : 2). De fait, si le français distingue un *chien* d'une *chienne*, un *ours* d'une *ourse*, un *chat* d'une *chatte*, etc., les *fourmis*, *dorades* et *éperlans* ne portent pas de marques morphologiques de variation en genre, dont la distinction passe par l'adjonction de « mâle » ou « femelle ». Quoi qu'il en soit, dès qu'il s'agit d'humains, les deux genres grammaticaux disponibles en français<sup>126</sup> renvoient aux genres sexualisés<sup>127</sup> : homme et femme. Il convient d'en tenir compte quand on évoque l'écriture inclusive, dont les

---

<sup>124</sup> « L'une des contraintes propres à la langue française est qu'elle n'a que deux genres : pour désigner les qualités communes aux deux sexes, il a donc fallu qu'à l'un des deux genres soit conférée une valeur générique afin qu'il puisse neutraliser la différence entre les sexes. L'héritage latin a opté pour le masculin » (Académie 2014).

<sup>125</sup> La *Grande Grammaire du Français* indique que « contrairement à ce qu'on lit parfois, il n'existe pas de genre neutre en français. Les pronoms dont la référence est vague (ce, cela, quoi, etc.) sont masculins, comme l'indique l'accord de l'adjectif. » (Abeillé et al., 2021 : 382).

<sup>126</sup> L'anglais a levé cette ambiguïté en consacrant l'emploi du genre neutre aux inanimés.

<sup>127</sup> Chevalier et al. (2017 : 10) évoquent « de nouvelles pratiques discursives allant généralement dans le sens de la recherche d'une concordance entre les catégories du genre grammatical et les identités de genre des individus dont il est question ». Selon Lucy Michel, la motivation du genre grammatical par le genre sexué réel augmente à partir du XVI<sup>e</sup>.

diverses manifestations renvoient presque toujours à de l'humain, comme ce fut le cas dans les pratiques anglo-saxonnes, antérieures aux débats français et inscrites dans la seconde vague du féminisme des années 1960. De leur côté, les autrices - je reprends ici le féminin générique dont elles usent - de la tribune *Médiapart* assimilent le genre grammatical et le genre dans le monde, déplorant « d'entendre parler quotidiennement des ouvriers, des hommes politiques, des agriculteurs, des patients, tout en constatant que l'usage exclusif du masculin entrave trop souvent la capacité à penser la mixité de notre société ». Cette « entrave » à la mixité portée par le masculin générique est avancée, pour le monde anglophone, par « de nombreuses études menées [...] durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (par exemple Martyna, 1978 ; Spender, 1980 ; Hamilton, 1988 ; Pauwels & Winter, 2006) » (Chevalier et al., 2017 : 14) selon lesquelles le pronom *he* « induit une représentation masculine de l'humain prototypique, même si les femmes sont incluses dans la référence » (*ibid.*). Ces résultats d'études sur l'anglais ont-ils la même valeur sur le français ? La question peut se poser puisque le marquage du genre n'est pas le même dans les deux langues : en anglais, l'opposition masculin/féminin ne fonctionne que pour les animés, les inanimés recevant le genre neutre ; en français comme dans l'ensemble des langues romanes, le genre masculin/féminin est distribué sur l'ensemble des substantifs, ce qui pourrait laisser présumer un affaiblissement du lien entre genre grammatical et genre mondain. Comme le soulignait déjà Meillet (1919/1965), la catégorie du genre, « propriété lexicale des noms » (Abeillé et al., 2021 : 382) reste imprévisible dans la plupart des langues indo-européennes : *une* tasse n'est pas, dans le monde, plus féminine qu'*un* bol, ni *le* mobilier plus masculin que *la* vaisselle.

Aucune des deux tribunes n'évoque autrement que de manière allusive la persistance, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle au moins, de l'accord de proximité, qui permet d'accorder en genre et éventuellement en nombre l'adjectif avec le plus proche des noms qu'il qualifie, et le verbe avec le plus proche des chefs des groupes coordonnés formant son sujet. Grevisse et Goosse (2008 : 557) signalent des cas d'accord de proximité au féminin dans des séquences adjectif-Nfém-Nmasc dans la production écrite contemporaine, littérature et presse. Cet accord peut également concerner le déterminant, mais les formes du pluriel sont souvent épiciènes (*les, mes, ces...*) ce qui raréfie les cas observables. Abeillé et al. (2018) ont construit un protocole de test d'acceptabilité de l'accord de proximité du déterminant *certain*, qui varie en genre au

pluriel ; il en résulte que la séquence Detfem Nfem et Nmasc (ex : *Certaines interactions et comportements*) est plus acceptable que Detmasc Nfem et Nmasc (ex : *Certains interactions et comportements*), généralement jugé non acceptable mais pourtant conforme à la règle de l'accord de résolution, ou accord au masculin (lorsque deux substantifs de genre différent sont caractérisés par un même adjectif, celui-ci s'accorde au masculin pluriel), considérée par Michel (2016) comme un des « piliers fondant la primauté du genre grammatical masculin ». Abeillé et *al.* examinent diverses configurations et concluent à la vitalité de l'accord de proximité dans les séquences Det N et N, affirmant que « quand il y a un conflit entre l'accord de proximité et l'accord de résolution, c'est l'accord de proximité qui est privilégié ». La séquence Det Nmasc et Nfem, préconisée par Curat (1999) car permettant de combiner l'accord au masculin et l'accord de proximité, n'apparaît pas privilégiée selon le test d'acceptabilité d'Abeillé et *al.*, ce qui conduit les autrices à l'idée que l'ordre masculin-féminin, effectivement privilégié dans les coordinations de GN du corpus étudié, serait lié à autre chose que les contraintes d'accord syntaxique.

L'accord de proximité était d'usage courant lorsque Vaugelas, *remarquant* sur la langue française, commentait la phrase « Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte ». Après avoir expliqué que la forme correcte est *ouverts*, « selon la Grammaire Latine, qui en use ainsi, pour une raison qui semble être commune à toutes les langues, que le genre masculin étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble » (Vaugelas, 1647 : 83), il ajoute que l'oreille n'est pas accoutumée à cette séquence et qu'il préférerait *ouverte*, « qui est beaucoup plus doux, tant à cause que cet adjectif se trouve joint au même genre avec les substantifs qui le touche, que parce qu'ordinairement on parle ainsi, qui est la raison décisive, et que par conséquent l'oreille y est toute accoutumée. » (*ibid.*). Ce faisant, Vaugelas signale un usage et le fait qu'il est en contradiction avec ce que disent certains grammairiens inspirés par le latin. Cette remarque, tout comme la vitalité actuelle de l'accord de proximité que démontrent Abeillé et *al.* (2018), met en évidence la tension sur laquelle repose une partie du désaccord entre les deux tribunes : des règles de langue, ou décrites comme telles, et des usages qui en divergent. Du point de vue de la chronologie, les faits ne sont pas les mêmes : au XVII<sup>e</sup> siècle, l'habitude était depuis longtemps l'accord de proximité, la remise à jour des règles de la grammaire latine ayant

conduit à prescrire l'accord avec le masculin ; aujourd'hui, ce sont les pratiques langagières qui viennent contredire la règle généralement prescrite. Mais c'est bien la dialectique du système et des usages qui est en jeu.

#### 4. CATÉGORISER LES MOYENS LANGAGIERS DE L'INCLUSION

Les moyens que se donnent les locuteurs pour marquer le féminin et, de fait, contourner le masculin générique, sont principalement de trois types :

1. La création lexicale ou grammaticale destinée à être intégrée dans la langue : *professeure* est un exemple de création lexicale aujourd'hui entré dans les dictionnaires les plus courants<sup>128</sup> ; *iel* est une création grammaticale, entrée dans le dictionnaire *Robert* en 2022, mais non encore dans le *Larousse*.
2. L'usage donné par les grammaires comme non standard, d'un fait ou terme de langue, susceptible de s'imposer au quotidien : le féminin générique, l'accord de proximité, ou bien, en anglais, *they* à valeur neutre. Régulièrement observés à l'oral, ces éléments se retrouvent dans certains discours écrits, notamment sur Internet et dans des publications d'organes militants (journaux féministes, mais aussi presse syndicale par exemple).
3. Le contournement d'une difficulté en discours, sans bousculer l'usage standard de la langue : par exemple la juxtaposition ou la coordination de deux syntagmes, l'un à la forme masculine et l'autre à la forme féminine (*chères amies, chers amis / chères et chers collègues*). Cette stratégie qui permet de rendre explicite la présence de femmes dans la référence sans contrevenir aux règles de langue est aujourd'hui courante, voire systématique dans la plupart des discours institutionnels.

Ces différentes stratégies d'évitement du masculin générique sont diversement reçues :

- Le type 3, qui ne contourne aucune règle, est généralement admis. C'est une affaire de discours et non de système linguistique. Toutefois, la tribune « Marianne » reproche à cette stratégie un caractère clivant et met en avant le caractère « véritablement inclusif » du pluriel

---

<sup>128</sup> Voir les versions en ligne du *Robert* <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/professeur> et du *Larousse* <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/professeur/64155>

au masculin générique : « Si au lieu de "Les candidats sont convoqués à 9h00" on écrit "Les candidats et les candidates sont convoqué.e.s à 9h00", cela signifie qu'il existe potentiellement une différence de traitement selon le sexe. En introduisant la spécification du sexe, on consacre une dissociation, ce qui est le contraire de l'inclusion. »

- Le type 2 relève de pratiques plus ou moins visibles, anciennes et assez courantes. L'accord de proximité, dont Abeillé et al (2018) ont récemment montré la vitalité, est considéré par Simon comme « pratiqué inconsciemment » (Simon, 2020 : 70). En anglais, *they* comme singulier marquant un genre non défini peut être employé en corrélation avec un pronom comme *everyone*, également non porteur de genre et renvoyant à un référent imprécis :

*Everyone looks dirty, don't they?* (Exemple emprunté à Slark, 1988 : 411)

Chevalier et al. (2017) indiquent que cet usage du « singular *they* », depuis longtemps courant à l'oral, est proscrit par les grammaires prescriptives anglaises depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour autant, son usage ne s'est jamais arrêté et il est aujourd'hui préconisé, par exemple dans les universités, pour permettre aux locuteurs de choisir que l'on s'adresse à eux sans spécifier leur sexe.

- Le type 1 est complexe. Il ne pose plus - ou quasiment plus - de problème quand il affecte un lexème, comme c'est le cas pour les noms de métiers par exemple : dire d'une femme qu'elle est *professeure*, indépendamment des débats qui ont accompagné la création du féminin, paraît aujourd'hui acceptable, nonobstant la remarque de Moreau et Dister en 2018 : « malgré un usage largement majoritaire dans l'ensemble, la féminisation n'est pas généralisée pour tous les noms de métier, ni dans tous les contextes »<sup>129</sup>. Beaucoup de linguistes résistent en revanche à la création de formes nouvelles lorsqu'elle affecte un morphème (*iel, toustes...*) ou le point médian. Ce dernier exploite une modalité préférentiellement écrite, le déploiement d'un paradigme, pour exprimer simultanément les genres masculin et féminin. Ce faisant, il perturbe l'oralisation de l'écrit. Il est bien évident

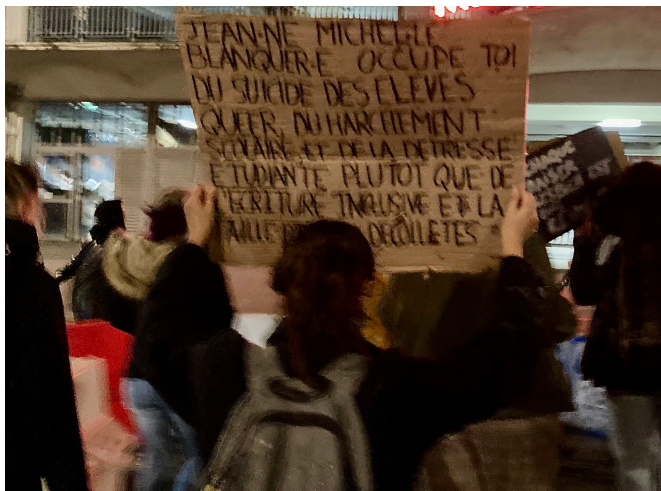
---

<sup>129</sup> En indiquant que « Si la féminisation est bien une évolution légitime et naturelle de la langue, elle n'est pas un principe directeur des langues », la tribune *Marianne* s'inscrit dans le processus de féminisation des noms tout en évoquant d'autres moyens que la néologie : « la langue française permet toujours de désigner le sexe des personnes et ce n'est pas uniquement une affaire de lexique, mais aussi de déterminants et de pronoms ("Elle est médecin"). »



que ces phénomènes, vu leur fréquence, risquent d’engendrer en discours des problèmes d’accord récurrents. Comme le souligne Simon (2020), c’est la « greffe proliférante du point médian qui a enflammé les passions. ». C’est lui qu’évoquent principalement les auteurs de la tribune *Marianne*, écrivant que « derrière le souci d’une représentation équitable des femmes et des hommes dans le discours, l’inclusivisme désire [...] imposer des pratiques relevant d’un militantisme ostentatoire sans autre effet social que de produire des clivages inédits ». Ce qui leur vaut le reproche, dans *Médiapart*, de réduire l’écriture inclusive à ce point médian.

Fig 2 : Photo prise à Bordeaux lors de la marche féministe pour l’égalité, 8 mars 2020 :



JEAN-NE MICHEL-LE  
 BLANQUER-E OCCUPE TOI  
 DU SUICIDE DES ELEVES  
 QUEER, DU HARCELEMENT  
 SCOLAIRE ET DE LA DETRESSE  
 ETUDIANTE PLUTÔT QUE DE  
 L’ÉCRITURE INCLUSIVE ET A  
 TAILLE DE NOS DECÔLLETES

C’est donc sur les créations grammaticales que se concentrent les contestations de l’écriture inclusive, qu’il s’agisse de former de nouveaux morphèmes en en agglomérant deux préexistants (*iel, toustes*) ou d’utiliser le point médian comme moyen économique, à l’écrit, de « traduire » la juxtaposition des groupes nominaux (*les étudiant.e.s* à l’écrit correspondrait à l’oral *les étudiantes et les étudiants*)<sup>130</sup>. C’est aussi à ces éléments que s’attachent les locuteurs qui souhaitent manifester l’inclusivité de leur discours, comme le montre par exemple la figure 2. Cette centration sur les morphèmes me paraît devoir être analysée au prisme de ce qu’elle bouscule dans le système de la langue : dans la chaîne d’accord, on

<sup>130</sup> Ces constructions peuvent également être considérées comme des formes adéquates à l’expression de l’identité de genre de locuteurs non binaires, comme le « singular they ».

introduit de l'indifférencié, alors que la langue française repose sur une articulation entre les genres féminin et masculin, au sens grammatical du mot *genre*. On a ici une illustration de problèmes que pose la « conversion de la langue en discours » théorisée par Benveniste (1970) comme le principe sur lequel repose l'énonciation. Réfléchissant à la sémiologie de la langue, Benveniste se pose en continuateur de Saussure pour expliquer que « la langue se présente sous tous ses aspects comme une dualité : institution sociale, elle est mise en oeuvre par l'individu ; discours continu, elle se compose d'unités fixes » (Benveniste, 1966 : 48). Il pose la langue comme « indépendante des phénomènes phono-acoustiques de la parole » (*ibid.*). La langue catégorise, elle fournit un cadre que chaque locuteur investit pour produire chacun de ses énoncés, et cet investissement, cette « mise en fonctionnement », c'est l'énonciation, au sens d'appropriation de la langue qui va permettre « l'expression d'un certain rapport au monde » (Benveniste, 1970 : 14). Cette expression passe par la capacité d'abstraction et de catégorisation indispensable au langage articulé. Au contraire d'Irénée Funès, le héros de Borges qui ne pouvait comprendre qu'un mot puisse désigner des réalités dissemblables<sup>131</sup> et dont le narrateur indique qu'il était de ce fait incapable d'idées générales (Borges, 1944/1974), il faut admettre, pour énoncer, l'impossibilité d'une coïncidence entre un mot et ce qu'il désigne. Le pronom *on* est un exemple de mot qui catégorise de manière abstraite, on ne peut décrire son référent que par des traits linguistiques : *renvoie à de l'humain, toujours en fonction sujet*. Ce pronom au référent non genré s'accorde au masculin, non parce que « on » est par défaut un homme,<sup>132</sup> mais parce que le masculin est, en français, le genre par défaut.<sup>133</sup> Le masculin générique est un fait de langue ; la saturation, en question dans les controverses sur l'écriture inclusive, de l'opposition grammaticale masculin/féminin en une opposition homme/femme, est un fait de discours. Au moment de la conversion de la langue en discours, passage d'un ordre sémiotique à un ordre sémantique au coeur de la réflexion de Benveniste mais aussi de Pêcheux (Pêcheux & Malidier, 1990), se produisent des régulations qui vont permettre d'articuler le système de la langue et les performances

---

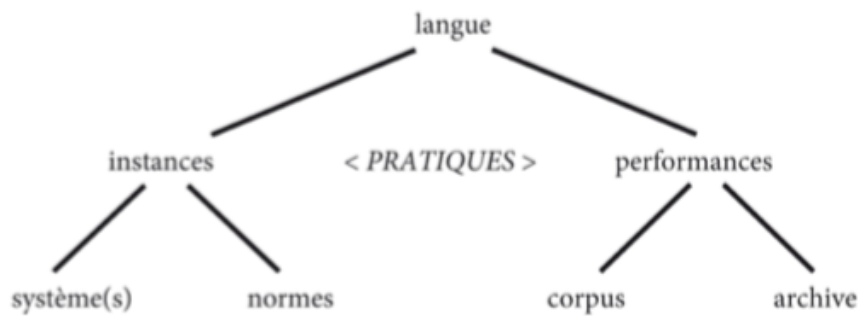
<sup>131</sup> Borges précise : « Non seulement il lui était difficile de comprendre que le symbole générique chien embrassât tant d'individus dissemblables et de formes diverses ; cela le gênait que le chien de trois heures quatorze (vu de profil) eût le même nom que le chien de trois heures un quart (vu de face). » (Borges, 1944/1974)

<sup>132</sup> Et ce, bien que le pronom *on* dérive, étymologiquement, du *homo* latin... qui désigne un être humain. Cf CNRTL : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/on>

<sup>133</sup> La *Grande Grammaire du Français* indique que « le masculin peut être considéré comme le genre par défaut, ou non marqué, en français. Un sujet infinitif déclenche l'accord de l'attribut au masculin » (Abeillé & al., 2021 : 382).

discursives. François Rastier propose dans le numéro 1 de la revue *Signata* (Rastier, 2010) un modèle qui me paraît congruent avec notre réflexion :

Fig 3 : modélisation de la langue proposée par F. Rastier (Rastier, 2010)



La langue est présentée ici dans une acception non réduite à la formule « système de signes », attribuée à Saussure dans le *Cours de linguistique générale* (dont il faut rappeler que Saussure n'est pas l'auteur) mais contredite par ses propres écrits, où Saussure saisit - pardon pour la formulation anachronique - comme *en discours* les éléments de la langue : « un mot n'existe véritablement et à quelque point de vue qu'on se place que par la sanction qu'il reçoit de moment en moment de ceux qui l'emploient » (Saussure et *al.*, 2002 : 83). La langue dans sa conception prévalant dans le schéma ci-dessus (fig.3), non réduite à un code, regroupe des instances et des performances. Les performances sont les productions langagières à la fois permises par les instances et qui les font évoluer. On y distingue le *corpus*, de travail ou de référence (c'est-à-dire l'ensemble des textes relevant de la période et de l'espace considérés), de l'*archive*, qui est l'ensemble des performances linguistiques - évidemment impossible à saisir mais gardant une incidence puisqu'ayant contribué à l'évolution des règles et des normes.

Les instances, qui cadrent les possibilités de performances, sont formées du système et des normes. Le système est caractérisé par Rastier comme « une hypothèse rationnelle formulée à partir des régularités observées dans le corpus » (Rastier, 2010 : 21). Il est régi par des règles et non par des normes. C'est lui que décrit la grammaire, qui procède justement de

l'observation de corpus, du repérage de récurrences et de formulations de règles qui vont se trouver validées ou invalidées à l'observation de corpus plus larges. Les normes trouvent leur place dans les instances au titre de contraintes d'ordre culturel et discursif, dont le caractère impératif est variable. Par exemple, la convention française selon laquelle on s'adresse à un inconnu en le vouvoyant n'est généralement pas partagée entre jeunes gens, et elle est beaucoup plus lâche au Québec qu'en France ; les règles des genres littéraires sont également, en diachronie mais aussi d'un pays à l'autre, soumises à variation. Rastier pose l'importance des normes en expliquant que ce sont elles qui « permettent et limitent l'application des règles » (*ibid.*).

Les exemples donnés plus haut (usages de *they* et *iel*) s'inscrivent dans l'ordre des « instances », et s'y distribuent de la manière suivante :

- *iel*, création récente en français, est un ajout au système : sans préjuger s'il perdurera ou pas, on peut le caractériser comme une innovation morphologique ;
- l'usage neutralisant de *they*, forme de langue relevant du pluriel dans le système mais servant ici à désigner du singulier sans marquage du genre, est de l'ordre de la norme : un mot existant dans la langue retrouve aujourd'hui un emploi attesté en diachronie mais signalé comme erroné par la plupart des grammaires (le « singular they », cf. Chevalier, *op. cit.*). Il me semble constituer un exemple de ce qu'explique Rastier : toute performance modifie peu ou prou les instances normatives qui lui sont associées (règles et/ou normes)<sup>134</sup>.

Ces deux termes peuvent être rapprochés en ce que, dans l'usage décrit ici, ils contreviennent aux règles syntaxiques : accord en genre pour *iel*, qui va nécessiter le recours au point médian au autre type de marquage simultané des deux genres ; accord en nombre pour *they*.

Au contraire, l'usage de *you*, préféré à *he* ou *she* dans les offres d'emploi et facilité, en anglais, par l'absence de variation morphologique de genre dans les adjectifs, ne contrevient à aucune règle de langue. S'il est sans doute encore de l'ordre de la performance, sa pratique récurrente pourrait - est peut-être déjà en train de - le faire entrer dans les normes.

---

<sup>134</sup> Cette distinction entre règles et normes peut être reformulée par la distinction d'Auroux (1998) entre *normes constitutives* et *normes morales*. Les premières sont celles auxquelles il faut se conformer pour réussir une tâche ; dans le domaine linguistique : l'énoncé est attesté ou non, validé par un locuteur natif ou non). Les secondes supposent un système de valeurs : on parle conformément à un certain usage ou non.

La mise en œuvre au niveau des performances d'un projet de sortie du masculin générique, et son retour dans les instances de la langue à travers les normes qu'elle bouscule, ouvrent un champ d'observations extrêmement riche. On en observe tous les jours des occurrences, par exemple :



Fig 4 : photo prise dans les toilettes féminines de l'université Sorbonne Nouvelle, année 2018-19

L'usage du point médian entre ici en contraction avec le message, qui concerne des protections périodiques destinées aux femmes. On attendrait donc « pour les réfugiées ». Dans la communication de l'UNEF, syndicat étudiant marqué à gauche qui a adopté rapidement le point médian, ce dernier semble s'être érigé en norme langagière qui subit ici, comme on l'observe fréquemment dans les acquisitions nouvelles, une surgénéralisation. Elle témoigne à la fois de l'effet normatif d'une formation discursive et de la solidité de la pratique qui s'érige en norme.

Je reviens à mes trois exemples : *they, iel, you*. Ils sont, me semble-t-il, symptomatiques de ce qui est en train de se produire, et dont les fondements traversent les discours des *pour* et des *contre* l'écriture inclusive. Dans la tribune des *contre*, parue dans *Marianne*, le terme *langue* est employé dix-sept fois au singulier et quatre fois au pluriel. Dans la réponse des *pour*, publiée dans *Médiapart*, on ne trouve que quatre occurrences de *langue*, au singulier. Ce n'est qu'un comptage très basique, mais dans cette proportion, que la taille des textes (1256 mots pour les *contre*, 973 pour les *pour*) permet de relativiser un peu mais n'explique pas, on peut

le considérer comme significatif. Si la langue est un objet de travail et de préoccupation pour ceux qui contestent l'écriture inclusive, elle n'en est pas vraiment un pour ses promotrices, qui parlent volontiers de *parole* à travers par exemple l'usage du terme *francophone*, de *pratiques*, d'*usage*. La pratique et l'usage ne sont pas ignorés des premiers, mais ils les convoquent de manière parcimonieuse comparativement à la langue et aux langues, très présentes. Ils sont, pour les secondes, au cœur de la réflexion.

## 5. LA LANGUE : COEUR DE LA LINGUISTIQUE ?

Quelle est aujourd'hui la place du concept de langue, central dans la linguistique saussurienne, dans les discours actuels des linguistes ?

Une des questions incontournables dans la manière de voir la langue est la distinction entre l'ordre de la langue et l'ordre du monde. Je reviens rapidement sur le titre du guide publié par le Haut Conseil à l'égalité Hommes Femmes, qui a suscité, entre autres écrits et prises de positions dans les médias, la tribune *Marianne* : *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe*. Ce titre me paraît refléter un problème fond : indiquant qu'il souhaite éliminer les stéréotypes, il ne travaille en fait que sur les énoncés qui les véhiculent. Or, des stéréotypes peuvent agir même s'ils ne sont pas énoncés. Le titre de cette brochure - sans doute imprécis parce que court, comme souvent les titres - suggère que ce qui n'est pas dit n'est pas là. La proposition symétrique serait que ce qui est dit correspond à ce qui est là. La vision avant tout désignative des énoncés, la croyance en une « vérité » qu'il serait possible d'énoncer en toute transparence, en une communication sans « bruits » ni ambiguïtés, en la possibilité de dire précisément ce qui est sans que le sens déborde... tout cela contrevient aux travaux conduits en linguistique de l'énonciation depuis plus de cinquante ans. Pensons à Benveniste niant, au début de son article « De la subjectivité dans le langage », l'évidence partagée selon laquelle le langage serait un instrument de communication :

« la comparaison du langage avec un instrument [...] doit nous remplir de méfiance, comme toute notion simpliste au sujet du langage. Parler d'instrument, c'est mettre en opposition l'homme et la nature. La pioche, la flèche, la roue ne sont pas dans la nature. Ce sont des fabrications. Le langage est dans la nature de l'homme qui ne l'a pas fabriqué. Nous sommes toujours enclins à cette imagination naïve d'une période

originelle où un homme complet se découvrirait un semblable, également complet, et entre eux peu à peu le langage s'élaborerait. C'est là pure fiction. Nous n'atteignons jamais l'homme séparé du langage et nous ne le voyons jamais l'inventant. Nous n'atteignons jamais l'homme réduit à lui-même et s'ingéniant à concevoir l'existence de l'autre. C'est un homme parlant que nous trouvons dans le monde, un homme parlant à un autre homme, et le langage enseigne la définition même de l'homme. » (Benveniste, 1966 : 259).

Un peu plus loin, dans le même article, on trouve ce célèbre passage où Benveniste considère que le fondement de la subjectivité est le fait de s'énoncer comme sujet : « est *ego* qui dit *ego* ». C'est par ce geste langagier, dire *je*, s'énoncer tout à la fois comme existant et parlant, que l'homme va s'approprier la langue, en la « mettant en fonctionnement » (*ibid.*). Cette approche de l'énonciation n'est pas séparable de la langue : c'est « l'homme parlant » que Benveniste saisit, l'homme - au sens générique et dégenré à la fois, puisque bien entendu la dénomination inclut les femmes et les enfants - construit par et dans le langage.

Simultanément aux travaux de Benveniste, au cours des années 1970, se produit ce que Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980) nomme une « mutation dans la linguistique ». Elle parle d'*immanentisme* pour désigner la conception saussurienne de la langue, dont Benveniste est l'héritier et que Jean-Claude Milner va réinstancier dans *L'Amour de la langue* (Milner, 1984). Elle propose aux linguistes de renoncer à ce qu'elle nomme leur « ascétisme héroïque », qu'elle juge « peu rentable », et d'ouvrir la linguistique aux « discipline apparentées ». Le tournant dont elle est une des actrices aboutira, quelques années plus tard, à une substitution de termes qui renvoie à la mutation de la discipline : la « linguistique » fait place aux « sciences du langage ». Dans son premier ouvrage transparait une conception instrumentaliste de la relation entre langue et discours :

« Lorsqu'un sujet d'énonciation se trouve confronté au problème de la verbalisation d'un objet référentiel, réel ou imaginaire, et que pour ce faire il doit sélectionner certaines unités dans le stock lexical et syntaxique que lui propose le code, il a en gros le choix entre deux types de formulation » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 70).

On a affaire à un sujet plein, maître du sens et de la langue instrument, bien éloigné de la conception saussurienne de la langue comme « verre de la lunette par lequel et au travers duquel nous saisissons les autres objets » (*op cit*), loin aussi de l'homme « animé et

exprimé par son langage » de Benveniste<sup>135</sup> (Ono, 2012). Si la langue est l'opérateur même de notre perception du réel, aucun locuteur n'est en mesure de sélectionner, en toute maîtrise, des « unités du code » (car c'est bien de « code » et non de « langue » que parle Kerbrat-Orecchioni dans l'extrait *supra*) qu'il manipulerait. Penser ainsi la langue ne signifie pas ignorer le problème, crucial, de la verbalisation. C'est l'envisager comme mettant en jeu la langue et inscrit en elle. C'est une des forces de Benveniste que de saisir, à travers l'énoncé, conjointement la langue et les discours, et de considérer que toute parole articule des deux. Dans cette perspective, la langue n'est en aucun cas réductible à une norme, une superstructure inventée par les grammairiens. C'est une abstraction qui, loin de nier l'importance des discours, n'est accessible qu'à partir de leur analyse. Dans la même logique, saussurienne, Jean-Claude Milner (1984) pose la langue comme un système fini ; c'est un tout qui possède son ordre propre avec des contraintes internes ; un système de distinctivité.

La place et la conception de la langue ont évolué avec le glissement de « la linguistique » vers les « sciences du langage ». C'est visible à l'observation de la seule terminologie : *linguistique* renvoie à *langue* ; *sciences du langage* renvoie à *langage*. La notion de *langue*, héritée de Saussure, s'appuie bien entendu sur l'observation des discours, qui sont la seule chose observable : la langue est une abstraction, un système autonome relié au réel par les discours et les normes.<sup>136</sup> Une des difficultés est de la penser comme à la fois structurante de nos pensées et visions du monde, et à la fois ne réduisant pas ces visions à sa domination. Cécile Canut constate que « plus qu'ailleurs, la langue en France a été érigée comme une sorte de marque de fabrique d'un esprit, d'un peuple, d'une nation, d'une histoire ou encore d'une culture » (Canut, 2021 : 5). On sait quel rôle a joué, à partir du projet de « langue commune » qui présidait au premier dictionnaire de l'Académie (Mazière, 1994), l'imposition du français au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, notamment *via* l'école, dans le sentiment de cohésion nationale ; on sait le poids de la notion de « français standard » (Gadet, 2003 ; Rebourcet, 2008) et la place de la norme orthographique en France : les concours de dictée - spécialité française - en témoignent. Ces constats ne me paraissent pas devoir conduire forcément à une opposition tranchée entre d'un côté, une langue squelette, réductible à un

---

<sup>135</sup> Benveniste, E., notes préparatoires à l'article « La blasphémie et l'euphémie » contenu dans les *Problèmes de Linguistique Générale*, tome 2, 1974 (BnF, Papiers orientalistes, boîte 52, env. 213, f° 258)

<sup>136</sup> Sans cesser d'être abstraite, la langue fait fondamentalement partie du réel. Elle est une grille d'interprétation entre l'homme et le monde.



ensemble de règles externes aux locuteurs qu'il faudrait appliquer sans broncher, et de l'autre, une parole où règnent la variation et la diversité. C'est la description que donne Cécile Canut : « tout entière administrée par l'institution qui en définit les possibles, la mise en ordre de la langue entraîne sa dissociation d'avec l'acte de parler [...] autrement dit de l'ensemble de nos pratiques langagières quotidiennes : des pratiques nécessairement hétérogènes et parcourues de marqueurs de nos expériences concrètes. » (*ibid.* : 15). La formule « mise en ordre de la langue » renvoie aux activités normatives qui se sont exercées et continuent à s'exercer, avec pour origine l'Académie Française ou toute autorité se mêlant les usages de la langue... mais cela concerne les discours et non la langue elle-même, qui est un ordre et un système abstrait de règles. On pourrait, avec Benveniste, considérer que les « marqueurs de nos expériences » évoqués par Canut sont précisément des éléments de la langue, ceux qui permettent l'expression de la *subjectivité dans le langage* : déictiques et modalisateurs en particulier. Dans une vision systémique distinguant la *langue* du seul *code*, il apparaît que ce sont justement les pratiques langagières qui - Canut le souligne d'ailleurs - font évoluer la langue. Si ce n'était pas le cas, si la langue demeurait figée malgré l'hétérogénéité des pratiques discursives, nos débats sur l'écriture inclusive n'auraient pas de raison d'être.

Ici se fait jour une opposition qui structure le champ des études sur la (les) langue(s) et le langage. En s'ouvrant légitimement à d'autres champs disciplinaires, les « sciences du langage » ont quitté certains des principes qui guidaient les recherches sur la langue héritières de Saussure (l'*ascétisme héroïque* qu'évoque Kerbrat-Orecchioni, *cf. supra*). Cette opposition entre un « ascétisme » censément attaché à la langue et une approche des discours et des interactions, parfois multimodale, qui revendique « la chair » des pratiques langagières *in vivo*, se rejoue aujourd'hui avec des conséquences directes sur la manière dont est appréhendée l'écriture inclusive : si la langue est un instrument externe aux locuteurs, ces derniers peuvent la transformer à leur guise, de manière concertée et extérieure à elle. Si elle est intégrée dans notre manière d'appréhender le monde, c'est beaucoup plus compliqué et difficile, voire impossible. D'où le refus de certains de se voir dicter par des organes officiels des manières de dire, dans un geste qu'ils considèrent comme vain parce que personne ne maîtrise la manière dont la langue évolue ; d'où aussi la position des autres qui s'appuient sur

leur posture anti-normative pour accuser les premiers de vouloir s'ériger en dogmatistes de la langue.

Pour terminer, je voudrais évoquer un très court article, rédigé par Rudolf Mahrer dans le quotidien suisse *Le Temps* du 17 mai 2021 (<https://www.letemps.ch/opinions/un-regard-saussurien-lecriture-inclusive>). Cet article très mesuré, intitulé « Un regard saussurien sur l'écriture inclusive », essaie de mettre en rapport la discontinuité structurelle de la langue, décrite à travers le différentialisme, et la continuité du monde. Il justifie, tout en défendant la féminisation des noms et la nécessité de désigner en tant que telle la partie féminine de l'humanité, la généricité du masculin. Ce faisant, il met l'accent sur l'argument qui conserve, à mes yeux également, toute sa valeur dans la mise en cause de l'écriture inclusive : son caractère inévitablement particularisant. Utiliser le point médian, c'est faire ressortir au point de ne plus pouvoir y échapper la binarité du référent : des hommes et des femmes, un peu comme le fait l'introduction d'un « on » féminin en allemand (cf. *supra*). C'est donc renoncer à représenter une totalité, qui d'emblée sera donnée comme scindée ; c'est se priver de la possibilité d'articuler un prédicat sur une collectivité humaine indifféremment genrée. Tout cela est peu compatible avec une pensée du commun entre les hommes et les femmes, par ailleurs inscrite dans la structure lexicale. Il y a un mot pour dire conjointement les hommes et les femmes ; c'est, en français, « homme », dérivé de *homo*, équivalent du *Mensch* allemand : l'humain. Il n'y a pas de mot pour dire conjointement les hommes et les fleurs, ou les femmes et les fruits, parce que ces entités, parfaitement disjointes dans le réel, n'ont pas lieu d'être rapprochées dans la langue. La langue, par sa structure, reflète un ensemble qui, à un certain niveau, est homogène. Au contraire de Funès, le héros de Borges évoqué plus haut, on ne peut espérer ajuster à chaque situation un mot spécifique. Ce serait la fin de la langue et donc, inséparablement, la fin de la parole.

L'inclusion est une tendance de fond, elle s'actualise linguistiquement en particulier chez les jeunes. Les moyens qu'ils se donnent pour la manifester, sans doute encore partiellement sociolectaux, s'inscrivent peu à peu dans la langue. Il faut savoir si cette inscription va bouleverser le système. Mahrer écrit : « Même la *directeurice* – non binaire – s'inscrit dans la binarité linguistique *eur/ice*. » Indépendamment des difficultés, déjà maintes fois relevées, à

mettre en discours l'écriture inclusive, je trouve cette question, pour les linguistes que nous sommes, très importante et passionnante.

### Références bibliographiques

Abeillé, A., An, A., & Shiraïshi, A. (2018). « L'accord de proximité du déterminant en français ». *Discours*, 22. <https://doi.org/10.4000/discours.9542>

Abeillé, A., Godard, D., Delaveau, A., & Gautier, A. (Eds.). (2021). *La grande grammaire du français : GGF* (1re édition). Actes sud ; Imprimerie nationale éditions.

Auroux, S. (1998). *La raison, le langage et les normes* (1re éd). Presses universitaires de France.

Bally, C. (1965). *Linguistique générale et linguistique française* (4. éd. rev. et corr). Francke.

Becquer, A., Cerquiglini, B., Cholewka, N. (1999) *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. Documentation Française.

Benveniste, E. (1966) *Problèmes de linguistique générale*. Gallimard, coll. *Tel*.

Benveniste, E. (1970). L'appareil formel de l'énonciation. *Langages*, 5(17), 12–18. <https://doi.org/10.3406/lgge.1970.2572>

Borges, J.-L. (1944) *Funes ou la mémoire*, *Fictions*, trad. Paul Verdevoye 1974, Gallimard.

Canut, C. (2007) *Une langue sans qualité*. Lambert Lucas

Canut, C. (2021). *Langue*. Anamosa.

Cardona, T. R. (2008). Négativité, récursivité et incalculabilité: Les quaternions dans "De l'essence double du langage." *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 61, 87–99. <http://www.jstor.org/stable/27758772>

Chevalier, Y., Constantin de Chanay, H., & Gardelle, L. (2017). Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français. *Mots*, 113, 9–36. <https://doi.org/10.4000/mots.22620>

Curat , H. (1999) *Les déterminants dans la référence nominale et les conditions de leur absence*, Droz.

De Santis, C. (2022) Emancipazione grammaticale, grammatica ragionata e cambiamento linguistico. *Lingua Italiana*, 21 mars 2022. [https://www.treccani.it/magazine/lingua\\_italiana/speciali/Schwa/3\\_De\\_Santis.html](https://www.treccani.it/magazine/lingua_italiana/speciali/Schwa/3_De_Santis.html)

Durrer, S. (2002). Les femmes et le langage selon Charles Bally : « des moments de décevante inadvertance »? *Linguistik Online*, 11(2). <https://doi.org/10.13092/lo.11.916>

Elminger, D. (2000) Les guides de féminisation allemands et français : la Suisse au carrefour d'influences différentes. *Bulletin VALS-ASLA (Association suisse de linguistique appliquée)*, 72, 205-219.

France (Éd.). (2016). *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe: guide pratique*. la Documentation française.

Gadet, F. (2003). *La Variation sociale en français*. Gap : Orphrys.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*. Paris: A. Colin.

Lakoff, R. (1973). Language and woman's place. *Language in Society*, 2(1), 45-79. doi:10.1017/S0047404500000051

Manesse, D., & Siouffi, G. (Éds.). (2019). *Le féminin et le masculin dans la langue : l'écriture inclusive en questions*. Esf sciences humaines.

Mahrer, R. (2021) Un regard saussurien sur l'écriture inclusive. *Le Temps*, 17 mai 2021. <https://www.letemps.ch/opinions/un-regard-saussurien-lecriture-inclusive>

Marchello-Nizia, C. (1989). Le neutre et l'impersonnel. *Linx*, 21(1), 173–179. <https://doi.org/10.3406/linx.1989.1139>

Mazière, F. (1995). Le Dictionnaire de l'Académie française (1694) : Initiation d'une pratique normative. *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, 11(1), 12–17. <https://doi.org/10.3406/hel.1995.3398>

Meillet A. (1919/1965) Le genre grammatical et l'élimination de la flexion, in *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris : Champion, 199-129.

Michard C. (1996) Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique. In: *Mots*, n°49, décembre 1996. 29-47.

Michel, L. (2015) Le "neutre" d'une langue sans neutre. *Implications philosophiques*. [⟨hal-01270174⟩](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01270174)

Michel, L. (2016). Penser la primauté du masculin – sémantique du genre grammatical, perspectives synchroniques et diachroniques. *SHS Web of Conferences*, 27, 04005. <https://doi.org/10.1051/shsconf/20162704005>

Ono, A. (2012) Le nom c'est l'être, *Genesis*, 35, 77-86.

Pêcheux, M., & Malidier, D. (1990). *L'inquiétude du discours*. Editions des Cendres.

Pinchon J. (1965). Histoire d'une norme, emploi des pronoms « lui », « eux », « elle(s) », « en », « y ». *Langue française*, n° 1.

Pinchon J. (1969). La représentation pronominale. *Le français moderne*, 33<sup>e</sup> année, n° 3.

Pinchon, J. (1972). Histoire d'une norme, emploi des pronoms « lui », « eux », « elle(s) », « en », « y ». *Langue française*, n°16, 74-87; doi : <https://doi.org/10.3406/lfr.1972.5705>

Rabatel, A., & Rosier, L. (2019). *Les défis de l'écriture inclusive*. EME éditions.

Rebourcet, S. (2008) Le français standard et la norme : l'histoire d'un « nationalisme linguistique et littéraire » à la française. *Revue Communication, lettres et sciences du langage*, Université de Sherbrooke. [https://clsl.recherche.usherbrooke.ca/vol2no1/rebourcet\\_vol2no1\\_2008.htm](https://clsl.recherche.usherbrooke.ca/vol2no1/rebourcet_vol2no1_2008.htm)

Riegel, M., Pellat, J-C., Rioul, R. (2009) *Grammaire méthodique du français*. 4<sup>e</sup>me édition entièrement revue. Paris, PUF.

Saussure, F. de (1916/1967) *Cours de linguistique générale*. Publié par C. Bally et A. Sechehaye, ed. Tullio de Mauro. Paris, Payot.

Saussure, F. de, Bouquet, S., Engler, R., & Weil, A. (2002). *Ecrits de linguistique générale*. Gallimard.

Shepelak, N. (1980) The socio-political nature of language : understanding the resistance

of language change. Paper given at the *National Women's Studies Association Convention*, Bloomington, Indiana.

Simon, C. (2020). Point médian, point de friction : Lecture de récentes réactions de linguistes à l'écriture inclusive. *La Pensée*, N° 403(3), 68-79. <https://doi.org/10.3917/lp.403.0068>

Sklar Elizabeth S., (1988), . The Tribunal of Use: Agreement in Indefinite Construction. *College Composition and Communication*, vol. 39, no 4, p. 410-422.

Vaugelas (1647) *Remarques sur la langue française*, éd. de J. Streicher, Droz, 1934.